

DECISION DU PRÉSIDENT N°2024-02

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Marché de Achat de véhicules d'occasion pour la régie des eaux du Pays de Fayence

- Vu les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,
- Vu la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23/07/2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire,
- Vu la consultation référencée 2023VEHICULES envoyée pour publication le 31/10/2023,

Le Président DÉCIDE :

Article 1 : D'attribuer et signer les marchés suivants :

- LOT 1 : Véhicule Utilitaire léger de type L2H2 type MASTER/JUMPER ou équivalent avec **SN Poids Lourds** située 538 Bd du commerce 83480 Puget sur Argens, **pour un montant forfaitaire de 29 483.33 € HT** (Jumper).
- LOT 2 : Véhicule Utilitaire léger de type L1H1 type TRAFIC ou équivalent avec **SARL CORA** située Avenue du Languedoc RN 96 ZA Les bastides blanches 04220 Sainte-Tulle , **pour un montant forfaitaire de 27 900 € HT** (Trafic).
- LOT 3 : Véhicule Utilitaire léger de type L1H1 type TRAFIC ou équivalent avec **SARL CORA** située Avenue du Languedoc RN 96 ZA Les bastides blanches 04220 Sainte-Tulle , **pour un montant forfaitaire de 27 900 € HT** (Trafic).
- LOT 4 : Véhicule utilitaire léger de type KANGOO/PARTNER ou équivalent avec **SN Poids Lourds** située 538 Bd du commerce 83480 Puget sur Argens, **pour un montant forfaitaire de 13 316.67 € HT** (Kangoo).
- LOT 5 : Véhicule utilitaire léger de type KANGOO/PARTNER ou équivalent avec **SARL CORA** située Avenue du Languedoc RN 96 ZA Les bastides blanches 04220 Sainte-Tulle , **pour un montant forfaitaire de 22 900 € HT** (Opel Combo).
- LOT 6 : Véhicule utilitaire léger de type KANGOO/PARTNER ou équivalent avec **SARL CORA** située Avenue du Languedoc RN 96 ZA Les bastides blanches 04220 Sainte-Tulle , **pour un montant forfaitaire de 20 483.33 € HT** (Ford Transit).

Et de déclarer infructueux le lot 7 Berline 2 places (véhicule société CTTE) type 208/CLIO IV ou équivalent.

Imputation Budgétaire : 2182.

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20240213-2024_02-AR e, de

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés
l'exécution de la présente décision.

A Tourrettes, le

René UGO

Président

